

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Elisabeth LETONDOR, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 24

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Yves COLOMBAIN.

Procurations : Gérard VIRY à Pascal PELINSKI,
Jean-Marie HIRTZ à Jean-François PASQUET,
Bernard BRAUN à Jean-Pierre ROUILLON.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 13 décembre 2013

N° 2013-084

Objet : Décision modificative n° 2 et travaux en régie
Rubrique : 7.1.

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

À l'occasion de l'exécution des opérations inscrites au budget 2013, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, ainsi que des travaux exécutés en régies, il est nécessaire de procéder à des ajustements et de modifier les crédits ouverts au budget primitif selon les tableaux joints.

En ce qui concerne les travaux exécutés en régie en 2013, il y a lieu d'ouvrir et de modifier les crédits suivants :

<u>INVESTISSEMENT</u>				
	<u>Dépenses</u>			
		compte 2128 - Chapitre 040	Fonction 824	+ 2 182,78€
		compte 21312 - Chapitre 040	Fonction 2045	+ 9 387,04 €
		compte 21312 - Chapitre 040	Fonction 2044	+ 3 240,66 €
		compte 21311 - Chapitre 040	Fonction 0202	+ 1 672,19€
			TOTAL	+ 16 482,67€
	<u>Recettes</u>	Compte 021 (virement)	Fonction 01	+ 16 482,67€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013

FONCTIONNEMENT				
	<u>Dépenses</u>			
		Compte 023 (virement)	Fonction 01	+ 16 482,67€
	<u>Recettes</u>			
		Compte 722 - Chapitre 042 (Matériel)	Fonction 0201	+ 5 395,42 €
		Compte 722 - Chapitre 042 (Frais de personnel)	Fonction 0200	+ 11 087,25 €
			TOTAL	+ 16 482,67 €

Après avis favorable de la Commission Finances du 3 décembre 2013.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la décision modificative n°2.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.


